

Expéditeur : Service interministériel de défense et de protection civiles

N° : 03 85 21 80 86 - 03 85 21 81 00

pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr

Destinataires :

<ul style="list-style-type: none">◆ Sous-préfets d'arrondissement◆ DREAL◆ DDETS◆ ARS◆ SAMU◆ DDT◆ DDPP◆ SDIS◆ Groupement de Gendarmerie◆ DDPN	<ul style="list-style-type: none">◆ ONF◆ OFB◆ COZ-Est ◆ Conseil départemental◆ AMSL◆ Maires◆ Chambre d'agriculture◆ Professionnels agricoles et forestiers ◆ Médias locaux◆ Grand public
---	---

FEUX DE FORÊT

DÉCISION DE FIN DU RISQUE SÉVÈRE

de l'arrêté préfectoral n°71-2026-06-18-00004 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 18 juin 2026

Zones (cf. arrêté supra)	1	2	3	4	5	6
Niveaux de risque	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte

Décision applicable à partir de : lundi 29 juin 2026 à 12h00

Compte tenu de la baisse du niveau de risque de feux de forêt et d'espace naturel, j'ai décidé de mettre fin aux mesures prévues par le « risque sévère » dans l'arrêté n°71-2026-06-18-00004 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 18 juin 2026.

Le 29 juin 2026,

Le préfet,

Pour le préfet,
La sous-préfète, directrice de cabinet


Salwa PHILIBERT